



ACCUEIL de LOISIRS de Fleury les Aubrais

Vacances d'avril 2025

Inscription sur Rendez-vous avant le **17-03-2025**.

Contacteur : Mme Fine POATY au 02 38 73 51 84

L'inscription d'un minimum d'enfants et nécessaire pour maintenir l'ouverture de votre Accueil de Loisirs

Inscription prioritaire aux enfants de Cheminots en fonction des places disponibles. Votre dossier doit être complet et accompagné du règlement correspondant (inscription ferme sans remboursement si désistement).

Nom..... Prénom.....
 Adresse :

 Tel : Mail :@.....

N°CP..... Ayant droit SNCF Personnel CE Extérieur

ENFANT(S)

NOM	PRENOM	Date naissance

Mettre l'initiale des prénoms des enfants seulement si les dates de présences sont différentes - Merci

Accueil du Matin entre 7h45 et 09h15 - Accueil du Soir entre 16h30 et 18h00 **Les absences doivent être signalées avant 09h00.**

Votre Tranche.....

Nouvelles Tranches / Nouveaux Tarifs

- Lundi 07 avril
- Mardi 08 avril
- Mercredi 09 avril
- Jeudi 10 avril
- Vendredi 11 avril
- Lundi 14 avril
- Mardi 15 avril
- Mercredi 16 avril
- Jeudi 17 avril
- Vendredi 18 avril

JOURNEE ●

Horaires
Arrivées et Départs
De votre enfant
Au centre

TARIF de votre tranche

--

Nombre de jours

--

--

--

Total à payer Journée

--

Date :

Signature :

Chèque

Espèce

Des photos seront prises de vos enfants en activités, pour un usage de valorisation et d'information (Publications, site internet et page Facebook du CASI). Si vous ne souhaitez pas de photos, cochez la case.

Autorisez-vous le CASI des Cheminots de Tours à utiliser vos coordonnées personnelles (mail, adresse postale, ...) dans le but de vous informer des activités proposées (sorties, weekend, billetterie, séjours, arbre de Noël, CCGPF,...) **Si vous ne souhaitez pas de photos, cochez la case.**

Votre dossier est-il à jour (avis d'imposition / fiche sanitaire/...) OUI NON

*Indiquer l'heure d'arrivée et de départ de votre enfant (Ceci nous permet d'organiser les horaires de l'équipe d'encadrement)

● **Toute ½ journée est comptée en journée** Préciser le nombre de jours x nbre d'enfants.



POINT D'INSCRIPTION UNIQUE

A.D.L FLEURY LES AUBRAIS

19 ter rue de Jean Jaures – 45400 Fleury les Aubrais

☎ 02 38 73 51 84 ☎ SNCF 42 95 80

mail : cdl45@casidetours.org

Permanence administrative, en période scolaire :

Le lundi : 09h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00.

Le mercredi (sur rdv) : 07h45 à 11h45 et de 13h00 à 18h00.

Le jeudi et vendredi :

Possibilité de déposer vos documents administratifs et paiements à l'Antenne 45.

En période de vacances scolaires : (sur rdv)

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h00

Le mercredi : 08h45 à 11h45 et de 13h00 à 18h00

TARIFS au 2 septembre 2024

Calcul de votre Tranche : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales	TRANCHES	Journée
Inférieur à 6 000 €	Tranche 1	5 €
Compris entre 6 001 € et 8 000 €	Tranche 2	6 €
Compris entre 8 001 € et 10 000 €	Tranche 3	7 €
Compris entre 10 001 € et 12 000 €	Tranche 4	8 €
Compris entre 12 001 € et 14 000 €	Tranche 5	9 €
Compris entre 14 001 € et 16 000 €	Tranche 6	10 €
Compris entre 16 001 € et 18 000 €	Tranche 7	11 €
Compris entre 18 001 € et 21 000 €	Tranche 8	12 €
Compris entre 21 001 € et 25 000 €	Tranche 9	13 €
Egal ou supérieur à 25 001 €	Tranche 10	15 €
	EXTERIEURS	25.00 €

Assurez-vous de bien avoir fourni tous les justificatifs nécessaires à l'inscription

Pour les Cheminots rattachés au Casi de Tours

- Le ou les Avis d'impositions 2024 sur les revenus 2023 du foyer Fiscal.
- Le dernier bulletin de salaire de l'année en cours
- La fiche Famille et décharge
- La carte de circulation dématérialisée de(s) enfant(s) inscrit(s) en cours de validité.

Pour les Extérieurs

- 15 € de Frais de dossier, valable pour l'année en cours.

Pour Tous

- La Fiche sanitaire 2024/2025 de l'enfant accompagnée des copies :
- des vaccins à jour
- d'un certificat médical de moins de 2 ans ou d'une licence sportive.
- de l'assurance responsabilité civile extra-scolaire de l'année en cours
- Le règlement correspondant à l'inscription